

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 19 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 12 février 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (12-2024)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°07-2019 du 25 janvier 2019, le conseil municipal avait retenu le maître d'œuvre Prima Ingenierie pour desservir en assainissement le quartier Saint Jean, le quai de la Neste et le centre de vacances Oxygers.

L'estimation des travaux faite par Prima Ingenierie s'élève à 340 800€ HT, auxquels s'ajoutent les frais de MOE, de raccordements, et de contrôle des réseaux neufs, soit un total de 378 600€ HT.

La consultation de travaux sera lancée par lots en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis sur le choix. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après analyse du maître d'œuvre.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2024.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De lancer la consultation en procédure adaptée pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le quartier St Jean, le quai de la Neste et le centre Oxygers.
- D'autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau